

**Mairie de Goudet**  
**Compte-rendu**  
**Conseil municipal du 09 juillet 2020**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 09 juillet 2020 à 20 h 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Didier BOURDELIN, maire. Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

M. Didier BOURDELIN, Mme Dominique DUNAND GRGIC, M. Florian HEBRARD, M.Christian BEAUTHEAC, Mme Fanny LARIVIERE, M. Philippe MASSEBEUF, M. Sébastien BONNET

Sont absents : Néant

Sont excusés : Néant

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. M. Sébastien BONNET est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2020
- II – Demande de subvention pour la remise en état du Chemin de la Valette
- III – Désignation des membres de la commission de contrôle de révision des listes électorales
- IV – Tarif des concessions et du columbarium
- V – Examen du retrait de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural
- VI – Questions diverses

**I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2020**

**Approbation à l'unanimité.**

**II – Demande de subvention pour la remise en état du Chemin de la Valette**

Les fortes pluies du 12 juin 2020 ont fortement endommagé une partie du Chemin de la Valette. Des travaux ont donc dû être réalisés en urgence. C'est l'entreprise David LEYDIER qui s'est chargée de ces derniers. Le montant de la prestation s'élève à 6640 € TTC. Cette prestation sera payée une fois ces travaux terminés.

Le Conseil municipal propose de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

**Après délibération, cette demande de subvention est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal qui charge Monsieur le maire d'accomplir les démarches nécessaires.**

### **III – Désignation des membres de la commission de contrôle de révision des listes électorales**

Pour les communes de moins de 1000 habitants, il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la commission de contrôle de révision des listes électorales : un membre du conseil municipal, un membre délégué de l'administration et un membre délégué du tribunal.

Le Conseil municipal propose :

Membre du Conseil municipal :	Titulaire : M. Sébastien BONNET Suppléant : Mme Fanny LARIVIERE
Membre délégué de l'administration :	Titulaire : M. Gérard RAVOUX Suppléant : Mme Sophie ARNULF
Membre délégué du tribunal :	Titulaire : M. Jean-Pierre ARCHER Suppléant : M. Anthony DEVARREWAERE

**Après délibération, ces propositions sont votées et approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.**

### **IV – Tarif des concessions et du columbarium**

Monsieur le maire indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur le prix des concessions du cimetière de la commune afin de s'harmoniser avec les tarifs pratiqués dans les communes voisines.

Deux tarifs doivent être adoptés, l'un pour une concession, l'autre pour une place au columbarium.

À l'heure actuelle, le tarif d'une concession s'élève à 365,90 €. Ce tarif n'a pas été revu depuis une vingtaine d'années.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide la somme de 600 € pour une concession et 300 € pour une place au columbarium.**

### **V – Examen du retrait de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural**

Lors du Comité syndical du SEAVR du 15 juin 2020, il a été voté et approuvé le retrait de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du SEAVR.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce retrait.

**Le Conseil municipal vote contre ce retrait à l'unanimité moins une abstention.**

Dans le code des collectivités, le retrait d'une collectivité d'un syndicat intercommunal est de droit. La position du Conseil municipal est un vote de principe ; il exprime son regret de voir la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay se désolidariser des petites communes rurales membres du SEAVR.

## VI – Questions diverses

Ces derniers temps, la sonnerie des cloches de l'église dysfonctionnait. L'entreprise Bodet, avec laquelle la commune a un contrat d'entretien, est venue changer un connecteur. Un devis concernant la mise au norme du panneau électrique est en attente.

Particulièrement lors de la période estivale, les riverains du haut du village ont remarqué qu'il manquait des places de stationnement.

Le Conseil municipal met à l'étude ce problème en sollicitant l'aide technique des services routiers départementaux.

Des places de stationnement pourraient être envisagées dans le grand virage de la rue Édith Barthélémy.

Il a également été remarqué des dysfonctionnements des écoulements d'eau sur les routes départementales de Saint-Martin et de Salettes.

Un rendez-vous est pris avec les services départementaux.

La communauté de communes est en train de mettre en place ses structures suite aux élections municipales.

Le Conseil municipal propose que Mme Dominique DUNAND GRGIC soit sa représentante en ce qui concerne le tourisme.

Il a été signalé que des chiens non tenus en laisse sur la plage gênaient les personnes présentes. Il est donc demandé aux propriétaires d'animaux de tenir ces derniers en laisse et de ramasser leurs déjections.

Cette disposition sera indiquée sur le panneau d'information à l'entrée du chemin d'accès.

Le Conseil municipal adopte le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des maires ruraux.

Le Conseil municipal a proposé la création de deux groupes de travail :

- Un groupe interne au Conseil municipal sur l'information via le site internet.
- Un groupe ouvert à toute personne intéressée sur la création de jardins partagés. Ce groupe sera animé par M. Christian BEAUTHEAC et Mme Fanny LARIVIERE.

*Vu pour être affiché le 13 juillet 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*À Goudet, le 13 juillet 2020.*

Le maire  
Didier BOURDELIN